

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 AOUT 2017

Date de convocation : 18 août 2017

Président de séance : Christian BRUYEN

Lieu de la séance : salle Espace 2000 à Mareuil le Port

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de conseillers présents : 60

Nombre de votants : 72

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Thérèse LEBRUN-DAVID, Marylise MARTIN, Martine CHERÉ, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Emmanuelle LETE, Isabelle MICHELET, Francine PICAVET, Christine METEYER, Thérèse TRUSSART suppléant remplaçant José MIGUEL, Valérie LIESCH, Claudia COUSIN, Dominique VASSEUR-LEDRU, Jeanine BARBAZANGES JOBERT, Odile LEMAIRE et Sylvie GUENET-NANSOT.

MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Pierre CHARLES, Jean-Marie AUBERT suppléant remplaçant Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Michel BONNINGRE suppléant remplaçant Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, José PIERLOT, Thierry MALVAUX, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, Régis COUTANT, Christian BRUYEN, Frédéric CHARPENTIER, Michel COURTEAUX, Didier TALON, Jean-Luc TARATUTA, Ludovic WELCHE, Jean-Pierre URIEL, Xavier DUVAT, Gérard CALLOT, Freddy LECACHEUR, Yves BOBIN, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DÉPIT, Robert GARNIER suppléant remplaçant Yves RICHOUX, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Daniel PHILIZOT, Henri GUINAND, Fabrice HUBERT, André VARLET, Jackie BARROIS, Hervé GUEDRAT, Jean-Claude BUCQUET, Alain CAILLAT suppléant remplaçant Nathalie PROLA, Didier POUPINEL DESCAMBRES, Jean-Claude LANZLOTH suppléant remplaçant Christiane FOURNY, Patrick MARX, Eric LORIOT suppléant remplaçant David COUTELAS et Jean LE FOLLEZOU.

Étaient représentés :

M. Édouard VAUTRIN donne pouvoir à Mme Thérèse LEBRUN-DAVID

M. Jacky GRANDREMY donne pouvoir à M. Alain FRIQUOT

M. Jean-Claude GUERINEAU donne pouvoir à M. Régis COUTANT

Mme Chantal RENAUD donne pouvoir à M. Frédéric CHARPENTIER

M. Michel PIGEON donne pouvoir à M. Didier DÉPIT

M. Jérôme GRIVOT donne pouvoir à Mme Claudia COUSIN

M. Frédéric POMMELET donne pouvoir à M. Freddy LECACHEUR

Mme Marie-Line CHARPENTIER donne pouvoir à M. Jackie BARROIS

Mme Catherine FONTANESI donne pouvoir à M. Christian BRUYEN

Mme Marie-Louise TONON donne pouvoir à Mme Jeanine BARBAZANGES JOBERT

M. Alain CESARION donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT

Mme Catherine BANDRY donne pouvoir à Mme Martine CHERÉ.

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Nathalie PROLA, Christiane FOURNY, MM. Maurice LOMBARD, Laurent COUVREUR, Gabriel MOREAU, Yves RICHOUX, José MIGUEL, David COUTELAS.

Était absent le titulaire suivant : M. Bertrand APELOIG.

Secrétaire de séance : Mme Thérèse LEBRUN-DAVID.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 juin 2017 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

17-227. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.

Rapporteur : Le Président

Sont déclarés élus pour siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public et ce, pour la durée restante du mandat,

• en tant que membres titulaires :

Mme Sylvie GUENET-NANSOT

M. Jean-Claude BUCQUET

M. Roger MIGUEL

M. Olivier VEAUX

M. Fabrice HUBERT

• en tant que membres suppléants :

M. Freddy LECACHEUR

M. Jean-Pierre URIEL

M. Maurice LOMBARD

Mme Thérèse LEBRUN-DAVID

M. Patrick JAGER

Adopté à l'unanimité.

**17-228. PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCE.
LANCEMENT DE LA CONSULTATION.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil autorise le Président à initier une consultation, selon une procédure adaptée, en vue du renouvellement des contrats d'assurances arrivant à échéance au 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

17-229. CHARTE CCI TERRITOIRES.

Rapporteur : Didier DEPIT

Le Conseil autorise le Président à signer une charte territoires visant à marquer la volonté de la CCI Marne en Champagne et de notre collectivité de travailler ensemble afin d'accompagner les entreprises et de favoriser le développement économique local.

Pourront être concernés les domaines suivants, auxquels viendront s'ajouter les orientations spécifiques à notre territoire : l'animation économique, l'accompagnement des créateurs d'entreprises, le développement des entreprises présentes sur le territoire, l'emploi-formation, la connaissance du tissu économique, le suivi de l'implantation d'entreprises et du foncier économique, le développement des zones d'activités, l'accompagnement des grands dossiers économiques du territoire.

Adopté à l'unanimité.

**17-230. BUDGET PRINCIPAL - 700. EXERCICE 2017.
DECISION MODIFICATIVE N°2.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en le remboursement au Département d'un trop-perçu de subvention, dans le cadre de l'aménagement de la traverse de Verneuil.

Adopté à l'unanimité.

**17-231. BUDGET ASSAINISSEMENT - EX-CC DES COTEAUX DE LA MARNE - 702. EXERCICE 2017.
DECISION MODIFICATIVE N°2.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en l'inscription de crédits pour les frais de notaire pour l'achat du terrain de la STEP de Dormans et pour d'éventuels travaux sur des réseaux d'assainissement.

Adopté à l'unanimité.

**17-232. BUDGET EAU - EX-CC DE LA BRIE DES ETANGS - 706. EXERCICE 2017.
DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en l'inscription de crédits pour le rattachement des intérêts courus non échus.

Adopté à l'unanimité.

**17-233. BUDGET EAU - EX-CC ARDRE ET CHATILLONNAIS - 712. EXERCICE 2017.
DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en la régularisation d'une dépense mandatée au chapitre 23.

Adopté à l'unanimité.

**17-234. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - CRECHE « GRAINES DE COULEUR » DE MONTMORT-LUCY.
APUREMENT.**

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse signé entre la Communauté de Communes de la Brie des Etangs, la CAF et la MSA pour la période de 2016 à 2018, et après un premier acompte de 50 000 € en mars, le Conseil décide de verser la somme de 33 760,12 €, au titre de l'apurement du CEJ - CAF pour la crèche.

Adopté à l'unanimité.

**17-235. TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE RESTAURATION ET AMENAGEMENTS DU SURMELIN.
PROGRAMME 2017.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil approuve le projet établi par la CATER de la Marne concernant le programme 2017 et sollicite l'aide des partenaires financiers.

L'entretien de ce 2^{ème} tronçon concerne :

- le Surmelin entre le pont de La Ville-sous-Orbais et le pont d'Orbais l'Abbaye (D11),
- le Ruisseau des Grosses Pierres entre la limite communale et la confluence avec le Surmelin
- le ruisseau d'Orbais : du pont de la D42 à la confluence avec le Surmelin.

Soit un total, un linéaire de 6 363 ml entretenu, dont 1 105 ml sont du ressort de la Communauté, le reste étant entretenu directement par les propriétaires riverains.

Adopté à l'unanimité.

17-236. TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE RESTAURATION ET AMENAGEMENTS DU SURMELIN. PROGRAMME 2018.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil approuve le projet établi par la CATER de la Marne concernant le programme 2018 et sollicite l'aide des partenaires financiers. L'entretien de ce 3^{ème} tronçon concerne :

- le Surmelin entre le pont d'Orbais l'Abbaye (D11) et le pont de Corribert.

Soit un total, un linéaire de 5 622 ml entretenu, dont 942 ml sont du ressort de la Communauté, le reste étant entretenu directement par les propriétaires riverains.

Adopté à l'unanimité.

17-237. SYSTEME D'ASSAINISSEMENT A BOURSULT ET OEUILLY - ETUDES PREALABLES. DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre de la réflexion pour un système d'assainissement commun à Boursault et Oeuilly, le Conseil donne un avis favorable aux recrutements d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la procédure et la rédaction du Dossier Loi sur l'Eau, et d'un bureau d'études pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement d'Oeuilly-Montvoisin, à la réalisation des études de diagnostic écologique du terrain envisagé. Il sollicite également une aide financière auprès des partenaires.

Adopté à l'unanimité.

17-238. AMENAGEMENT GRANDE RUE ET RUE DES BONNES, A TALUS SAINT PRIX. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX.

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre de l'aménagement de la Grande Rue et de la Rue des Bonnes, à Talus Saint Prix, le Conseil décide de confier le marché de travaux à l'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD-EST, pour un montant de 228 801,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

17-239. PROGRAMME D'ENDUISAGES 2017. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX.

Rapporteur : Jean LE FOLLEZOU

Le Conseil décide de confier le marché de travaux relatif au programme d'enduisages 2017, à l'entreprise GOREZ, pour un montant de 114 695,46 € HT.

Adopté à l'unanimité.

17-240. PROGRAMME D'ENDUISAGES 2015-2017. AVENANT N°2 AU MARCHÉ COLAS NORD EST

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil accepte l'avenant n°2 au contrat COLAS NORD EST qui concerne la reprise d'enduisages qui, ayant été réalisés tardivement, n'ont pas tenu, et ce, pour un montant de 31 503,00 € HT, fixant ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 230 933,00 HT.

Adopté à l'unanimité.

17-241. SECURISATION DU CARREFOUR A TROISSY. CONSULTATION POUR TRAVAUX.

Rapporteur : Patrick JAGER

Le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux portant sécurisation du carrefour RD1003 / Rue de la Marne / Rue de Champagne, à Troissy, par la mise en œuvre de feux tricolores.

Adopté à la majorité : 71 voix POUR,
0 voix CONTRE
1 abstention - Mme Thérèse TRUSSART

17-242. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIES ET DE RESEAUX CONSULTATION POUR MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE.

Rapporteur : Patrick JAGER

Le Conseil autorise le Président à initier une consultation, selon une procédure adaptée, pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de voiries et de réseaux sur plusieurs communes du territoire, dont le détail est le suivant :

- Rue de l'Ascension, à Boursault
- Rue Daniel Vauthier, à Fleury-la-Rivière
- Rue de l'Eglise, à Romery
- Rue des Hurelles, à Venteuil
- Rues Pierre Curie et de la Tannerie, à Damery
- Rue du Bac, à Reuil
- Rue Michel Destrez (partie basse), à Saint Martin d'Ablouis

Adopté à l'unanimité.

17-243. PRESTATIONS DIVERSES VRD. CONSULTATION POUR TRAVAUX.

Rapporteur : Jean LE FOLLEZOU

Le Conseil autorise le Président à initier une consultation, selon une procédure adaptée, en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande, pour une durée de 3 ans, pour des réparations diverses sur les voiries et les réseaux.

Adopté à l'unanimité.

17-244. CONSTRUCTION D'UN CASERNEMENT A MAREUIL LE PORT. CONSULTATION POUR MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE.

Rapporteur : Thérèse LEBRUN-DAVID

Le Conseil autorise le Président à initier une consultation, selon une procédure adaptée, pour désigner un maître d'œuvre en vue de la construction d'un casernement à Mareuil-le-Port.

Adopté à l'unanimité.

17-245. VACATIONS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES.

Rapporteur : Thérèse LEBRUN-DAVID

Le Conseil fixe les taux de rémunération de la façon suivante :

- vacation des heures d'intervention : 100 % du barème, selon les grades
- vacation des heures de manœuvre : 75 % du barème, selon les grades
- vacation des heures de formation : 100 % du barème, selon les grades

Avec les majorations suivantes, non cumulables

- + 50 % pour les interventions, les dimanche et jours fériés
- + 100 % pour les interventions, de 22h00 à 7h00 du matin.

Adopté à l'unanimité.

17-246. DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE CHARGEE DE L'ELABORATION ET DU SUIVI DU PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE LA REGION GRAND EST.

Rapporteur : le Président

Le Conseil prend acte que M. Jackie BARROIS est proclamé représentant titulaire et M. Fabrice HUBERT, représentant suppléant, au sein de la commission consultative chargée d'assister le Président du Conseil Régional du Grand Est dans l'élaboration et suivi de la mise en œuvre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Adopté à l'unanimité.

17-247. FIXATION DES TARIFS - DECHETS MENAGERS.

Rapporteur : M. Fabrice HUBERT

Le Conseil fixe le tarif de vente des composteurs individuels, à la somme de 15 € l'unité.

Adopté à l'unanimité.

17-248. PLU D'ETOGES.

Rapporteur : Jean-Marc GUILLEMONT

Le Conseil émet un avis favorable sur le projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil municipal d'Etoges en date du 18 juillet 2017.

Adopté à l'unanimité.

17-249. CREATION DE POSTES.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide de supprimer des emplois à temps non complet, relevant des grades indiqués ci-dessous et de créer des emplois à temps complet et non complet, dont le détail est repris ci-dessous :

A compter du 1^{er} septembre 2017

Grade	DHS du poste à supprimer	DHS du poste à créer	Emploi
Adjoint technique	27,40 / 35 ^{ème}	15,68 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	14,60 / 35 ^{ème}	17,08 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	21,74 / 35 ^{ème}	17,04 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	7,73 / 35 ^{ème}	10,76 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	6,30 / 35 ^{ème}	13,33 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	17,77 / 35 ^{ème}	12,43 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint d'animation	22,50 / 35 ^{ème}	26,42 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint d'animation	16,80 / 35 ^{ème}	24,46 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	13,36 / 35 ^{ème}	18,63 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	-	2,4 / 20 ^{ème}	Agent Nouvelles Activités Périscolaires
Adjoint technique	-	11,76 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint d'animation	-	2,4 / 35 ^{ème}	Agent Nouvelles Activités Périscolaires
Adjoint d'animation	-	2,4 / 35 ^{ème}	Agent Nouvelles Activités Périscolaires
Rédacteur	-	35,00 / 35 ^{ème}	Instructeur ADS - Urbanisme

A compter du 26 septembre 2017

Grade	DHS du poste à supprimer	DHS du poste à créer	Emploi
Adjoint administratif	26,00 / 35 ^{ème}	32,00 / 35 ^{ème}	Animateur MSAP

Adopté à l'unanimité.

17-250. MODIFICATION DE DUREES HEBDOMADAIRES DE SERVICE.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide d'harmoniser les horaires de prise de poste et de réunions annuelles pour les agents en charge du périscolaire et modifie en conséquence, à compter du 1^{er} septembre 2017, les durées hebdomadaires de service de la façon suivante, pour chacun des grades indiqués ci-dessous :

Grade	DHS initiale	DHS modifiée	Emploi
Adjoint technique	19,05 / 35 ^{ème}	17,37 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	2,33 / 35 ^{ème}	2,16 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	20,89 / 35 ^{ème}	20,78 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	8,20 / 35 ^{ème}	8,48 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	11,83 / 35 ^{ème}	11,58 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	12,98 / 35 ^{ème}	12,87 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	5,32 / 35 ^{ème}	5,21 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	10,75 / 35 ^{ème}	10,24 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	14,32 / 35 ^{ème}	13,49 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	20,09 / 35 ^{ème}	19,46 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	15,30 / 35 ^{ème}	15,20 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	35,00 / 35 ^{ème}	34,85 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	15,81 / 35 ^{ème}	15,16 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	35,00 / 35 ^{ème}	34,91 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire

Adjoint technique	6,38 / 35 ^{ème}	5,99 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	27,22 / 35 ^{ème}	27,11 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	34,00 / 35 ^{ème}	34,27 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	34,00 / 35 ^{ème}	33,90 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	19,19 / 35 ^{ème}	19,08 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	16,57 / 35 ^{ème}	16,47 / 35 ^{ème}	Agent périscolaire

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h20.

Vu pour être affiché le 5 septembre 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,

Le Président, Christian BRUYEN

